

Le taux de chômage reste stable en Normandie au 2^e trimestre 2021, en légère augmentation sur un an pour la plupart des zones d'emploi normandes

Insee Flash Normandie · Octobre 2021 · n° 107

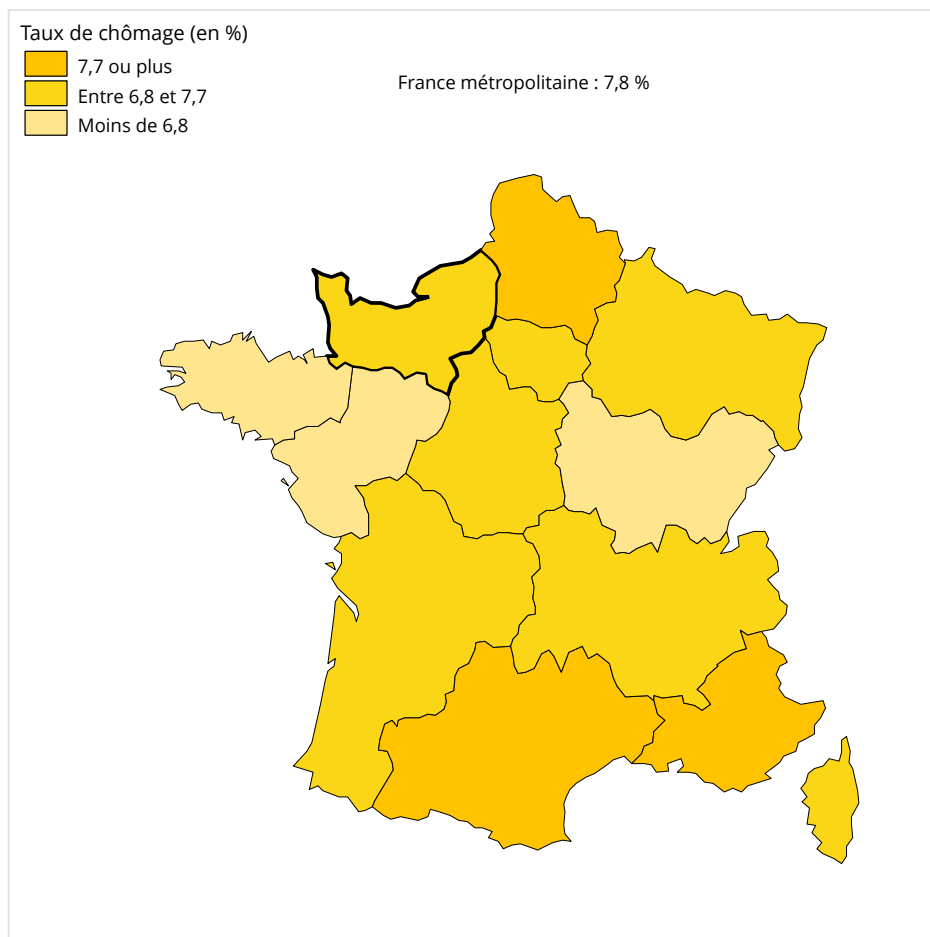


Au 2^e trimestre 2021, le taux de chômage reste stable à 7,7 % en Normandie (7,8 % en France métropolitaine). Sur un an, il augmente légèrement (+ 0,3 point), moins qu'au niveau national (+ 0,7 point). Hormis la Manche (- 0,1 point), tous les départements normands sont concernés par cette hausse. Sur la même période, le taux de chômage augmente dans la quasi-totalité des zones d'emploi de la région, sauf celles de la Vallée de la Bresle - Vimeu, de Nogent-le-Rotrou, de Cherbourg-en-Cotentin, de Coutances et de Saint-Lô (avec des baisses comprises entre 0,1 et 0,3 point). C'est dans la zone d'emploi d'Évreux que la hausse du taux de chômage sur un an est la plus forte (+ 0,9 point).

Au 2^e trimestre 2021, le taux de chômage est stable en Normandie, comme au niveau national. Avec 7,7 %, il est très proche du taux métropolitain (7,8 %). Selon les régions, ce taux varie entre 6,5 % en Bretagne et 9,4 % en Occitanie (**figure 1**). Trois régions (Occitanie, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur) devancent la Normandie avec des taux de chômage nettement supérieurs (plus de 9 % dans ces régions). Île-de-France et Grand Est sont très proches de la Normandie.

Par rapport au trimestre précédent, le taux de chômage est stable ou en diminution dans toutes les régions métropolitaines, sauf en Centre-Val de Loire et en Corse (respectivement + 0,1 et + 0,4 point). Sur un an, il augmente en Normandie de 0,3 point moins vite qu'au niveau national (+ 0,7 point). Toutes les régions métropolitaines, sauf la Corse, sont touchées par cette hausse du chômage : de 0,1 point dans les Pays de la Loire et la Bretagne jusqu'à 1,3 point en Île-de-France.

Figure 1 – Taux de chômage au 2^e trimestre 2021 par région métropolitaine (en %)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Hormis dans la Manche, le taux de chômage augmente dans tous les départements normands

Avec des taux allant de 5,7 % à 8,8 %, les départements normands sont inégalement frappés par le chômage (**figure 2**). Ainsi, la Manche est l'un des départements métropolitains les moins touchés (6^e taux le plus bas sur 96) avec un taux de 5,7 %. *A contrario*, l'Eure et la Seine-Maritime sont parmi les plus impactés et se situent respectivement au 60^e et 75^e rang, avec des taux de chômage de 7,9 % et de 8,8 %. Le Calvados et l'Orne occupent des positions médianes avec un taux de chômage de 7,3 %.

Sur un an, hormis dans la Manche (- 0,1 point), le taux de chômage augmente de 0,3 à 0,5 point dans tous les départements normands : + 0,3 dans le Calvados, + 0,4 dans l'Orne et la Seine-Maritime et + 0,5 dans l'Eure.

Figure 2 – Taux de chômage au 2^e trimestre 2021 dans les départements normands

	Taux de chômage 2021 2 ^e trim (en %)	Taux de chômage 2020 2 ^e trim (en %)	Évolution sur 1 an (en point)
Calvados	7,3	7,0	0,3
Eure	7,9	7,4	0,5
Manche	5,7	5,8	-0,1
Orne	7,3	6,9	0,4
Seine-Maritime	8,8	8,4	0,4
Normandie	7,7	7,4	0,3
France métropolitaine	7,8	7,1	0,7

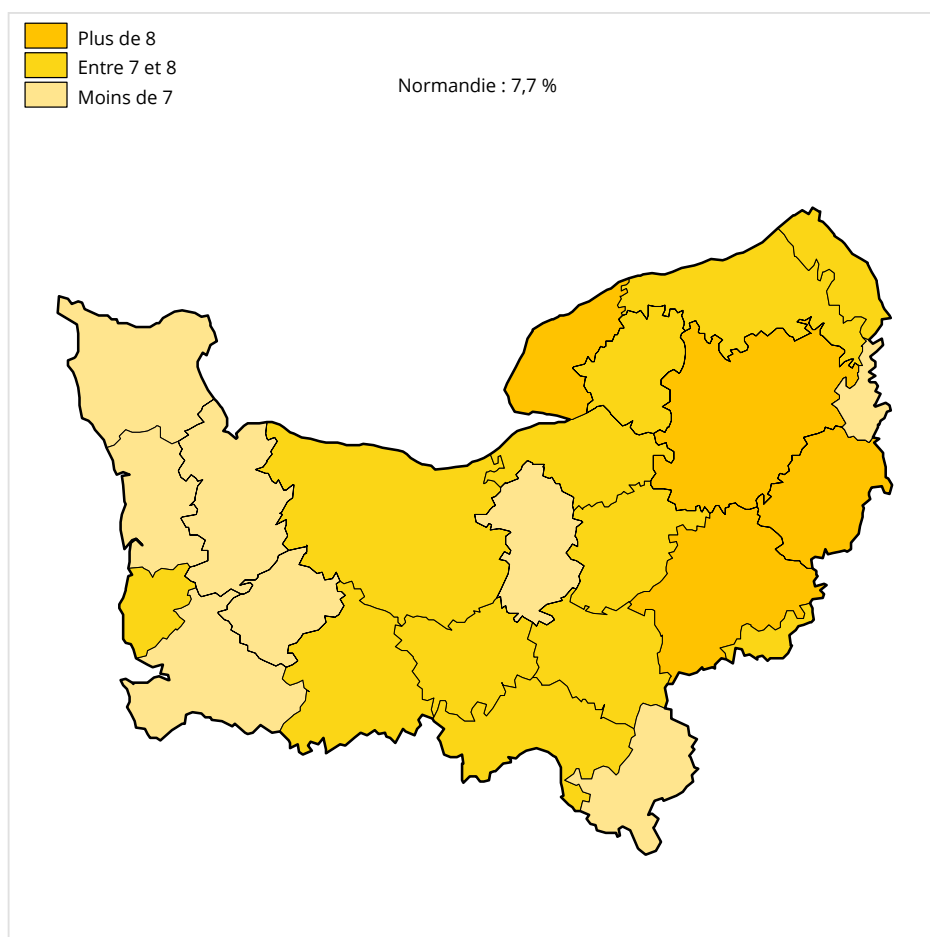
Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Le taux de chômage augmente dans les zones où il est déjà élevé

Les disparités de taux de chômage sont marquées au niveau des zones d'emploi (**figure 3**). Le taux de chômage est notamment peu élevé dans la partie ouest de la région, plus précisément dans la quasi-totalité de la Manche (de 5,0 % à Saint-Lô à 7,1 % à Granville) et dans la zone d'emploi contiguë de Vire Normandie. C'est aussi le cas dans celles de Nogent-le-Rotrou, Beauvais et Dreux où il est inférieur à 7 %. Il dépasse ce seuil partout ailleurs dans la région et franchit celui des 8 % dans les zones d'emploi d'Évreux, de Vernon - Gisors, de Rouen et du Havre où il atteint 10 %.

Figure 3 – Taux de chômage au 2^e trimestre 2021 par zone d'emploi (en %)

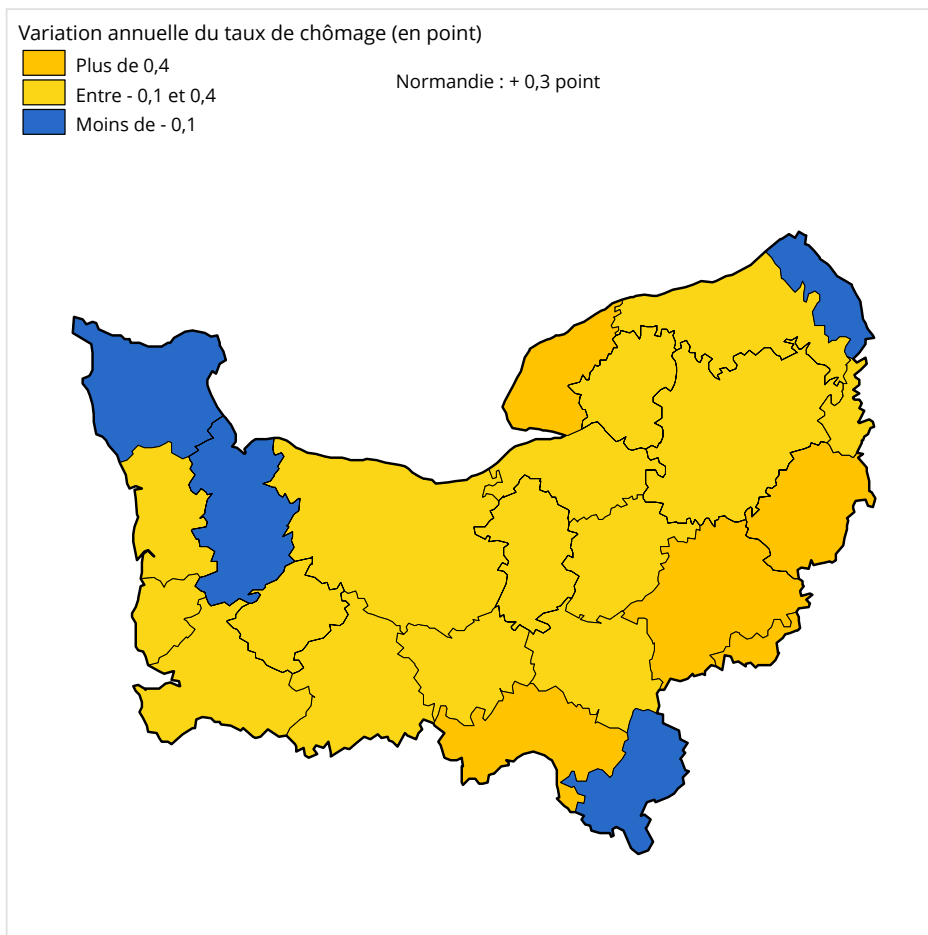


Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Sur un an, le taux de chômage ne baisse que dans 5 des 24 zones d'emploi de la région (**figure 4**), dont trois sont situées dans la partie nord de la Manche (- 0,1 point à Coutances, - 0,3 point à Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô). Dans ces dernières comme dans celle de Nogent-le-Rotrou où il recule aussi, le chômage est déjà faible. En revanche, il est nettement plus élevé dans la dernière zone d'emploi concernée par un recul du chômage, celle de La Vallée de la Bresle - Vimeu au nord de la Seine-Maritime (- 0,2 point). Il augmente très faiblement dans les zones d'emploi d'Argentan, de Lisieux, d'Yvetot - Vallée du Commerce, de Beauvais (+ 0,1 point) et d'Honfleur Pont-Audemer (+ 0,2 point). La progression est plus forte partout ailleurs, en particulier dans plusieurs zones d'emploi situées à l'est de la région (+ 0,9 point à Évreux, + 0,7 à Vernon - Gisors et au Havre)

Figure 4 – Évolution du taux de chômage au 2^e trimestre 2021 par rapport au 2^e trimestre 2020 par zone d'emploi (en point)



Note : données corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, Taux de chômage localisés

Publication rédigée par : Diane Delver-Custos, Bruno Mura (Insee)

Sources

Les données sont issues du dispositif des estimations d'emploi localisées (Estel) et des taux de chômage localisés. Ces derniers sont calés sur le nombre de chômeurs issu de l'enquête Emploi, pour l'échelon national, et s'appuient sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, pour la ventilation géographique. L'emploi est quant à lui mesuré en fin d'année et, plus précisément, la dernière semaine de décembre.

Définitions

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active. Cette dernière est composée des actifs occupés et des chômeurs.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Un **chômeur au sens du BIT** (Bureau international du travail) est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui :

- est sans emploi (qui n'a pas travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence) ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Pour en savoir plus

- > « **Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,0 %** », *Informations rapides* n°207, août 2021.
- > Le Mains L., « **Sur un an, le chômage recule légèrement dans la majorité des zones d'emploi normandes** », *Insee Flash Normandie* n°104, juillet 2021.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Normandie - 5, rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN Cedex
Directeur de la publication : Philippe Scherrer